

AIS RÉVISION DE LA MÉDICATION en UFCI-U en CHSLD et SAD GRILLE D'AUTO ÉVALUATION et de RÉTROACTION: pharmacien

Nom du ou de la stagiaire : _____

Date : _____

L'échelle d'évaluation est la suivante :

- 1 = comportement à éviter (noter les comportements à éviter pour fin de discussion)
- 2 = comportement à développer (noter les comportements à améliorer pour fin de discussion)
- 3 = comportement maîtrisé à conserver et à répéter

1- ÉTABLIR LA COMMUNICATION

- le pharmacien recueille les informations pertinentes et partage ses observations et son analyse concernant la médication avec l'usager et les autres intervenants

- démontre des aptitudes à expliquer la pertinence de chaque médicament lors de la révision systématique en tenant compte des volontés de l'usager et de son état de santé

1 2 3

- assure la disponibilité de ses observations et de son analyse pharmacologique au dossier médical de l'usager

1 2 3

2- EFFECTUER UNE RÉVISION DE LA MÉDICATION EN PARTENARIAT ET EN COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE

- le pharmacien connaît l'usager, son histoire pharmacologique, ses choix, volontés et capacités concernant l'utilisation de ses médicaments et de leurs disponibilités

1 2 3

- le pharmacien applique une approche systématique pour la révision de la médication en considérant chaque problème de santé de l'usager

1 2 3

- le pharmacien participe activement à l'élaboration d'un plan sécuritaire et compréhensible avec l'usager et les autres intervenants

1 2 3

3- APPLIQUER UN PLAN D'INTERVENTION

- le pharmacien détermine son rôle pour le suivi de l'efficacité et de l'innocuité de chaque médicament et lors d'une modification de traitement

1 2 3

- le pharmacien utilise les informations pertinentes au dossier médical ou divulguées par l'usager et les autres intervenants pour l'ajustement des médicaments

1 2 3

PISTES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES :

